

Liste des Délibérations Conseil Municipal du 24 octobre 2023 à 18 h 30

Date de convocation : 18/10/2023

Affichage ordre du jour : 18/10/2023

Conseillers en exercice : Philippe TOURRIER ; Franck BRITTO ; Soizic CHARLES ; Jannick DE SALVADOR ; Alain IDOUX ; Adrien GONZALVEZ ; Romuald KLEIN ; Valérie ROFIDAL ; Martine DURAND-RAMBIER ; Jérôme THONNAT ; Philippe GERBIER ; Olivier PUJOLS

Pouvoirs : Virginie BADAROUX à Romuald KLEIN ; Cloé PAUL-VICTOR à Jannick DE SALVADOR ;

Absents excusés : Victorine FRAISSE ; Elisette BASTOS GOMES

Absents : Solane SPEISER ; Laurent MARSEAULT ; Philippe MARTIN ;

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Désignation du secrétaire de séance : Valérie ROFIDAL

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2023

59-1 Conseil départemental – Modification demande de subvention complément FAIC 2023

60-2 Rétrocession du lotissement « Les Corolles »

61-3 Rétrocession du lotissement « Le Castagnier »

62-4 Rétrocession du lotissement « Le Champ des Cades »

63-5 Actualisation de la longueur de la voirie communale

64-6 Modification du tableau des effectifs

65-7 Révision des loyers

66-8 Modification des tarifs de l'occupation du domaine public

67-9 Subvention exceptionnelle association communale

24.10.2023 / N° 59-1 / 7 Finances / 7.5.1 Demande de subventions

Modification Demande de subvention au CD34

Complément FAIC 2023

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modifié ainsi présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document correspondant à l'exécution de cette délibération.

24.10/2022 / N° 60-2 / 3 Domaine et patrimoine / 3.5.1 actes de gestion du domaine public

Lotissement « Les Corolles »

Rétrocession des voies et réseaux à la commune

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rétrocession qui sera actée par voie de convention passée devant notaire. La convention fixera les conditions de réalisation et de cession à la commune d'un immeuble non bâti constituant l'assiette des parties communes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et l'acte notarié.
-

24.10/2022 / N° 61-3 / 3 Domaine et patrimoine / 3.5.1 actes de gestion du domaine public
Lotissement « Le Castagnier »
Rétrocession des voies et réseaux à la commune

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rétrocession qui sera actée par voie de convention passée devant notaire. La convention fixera les conditions de réalisation et de cession à la commune d'un immeuble non bâti constituant l'assiette des parties communes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention et l'acte notarié.

24.10/2022 / N° 62-4 / 3 Domaine et patrimoine / 3.5.1 actes de gestion du domaine public
Lotissement « Le Champ des Cades»
Rétrocession des voies et réseaux à la commune
POINT AJOURNÉ

Sous réserve d'un éclaircissement sur la rétrocession de la pompe de relevage avec l'aménageur, le point est ajourné.

24.10.2023 / N° 63-5 / 8 Domaines de compétences / 8.3 Voirie
Actualisation longueur de la voirie communale

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'intégration dans la voirie communale des portions de voies ci-dessus énumérées en raison de leur classement dans le domaine public à la suite de rétrocession de voies de lotissements ou d'aménagements urbains pour une longueur estimée de **284 mètres**.
- **DIT** que la longueur totale de la voirie publique communale prise en compte pour le calcul de la DGF est établie à **36 102 mètres**.

24.10.2023 / N° 64-6 / 4. Fonction publique / 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriales
Modification du tableau des effectifs

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2023 ci-dessus présentée.

La présente délibération viendra annuler et remplacer la délibération n° 44-7 du 18 juillet 2023.

24.10.2023 / N° 65-7 / 3 Domaine et patrimoine / 3.3 locations
Révision des loyers des bâtiments communaux

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision des loyers ainsi présentée.

24.10.2023 / N° 66-8 / 7 Finances / 7.2.2 tarifs des services publics
Redevance d'occupation du domaine public

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **FIXE** le droit de place pour les terrasses couvertes à 10.00 € par m² et pour les terrasses non couvertes à 5.00 € par m² pour l'année 2023 ;

24.10.2023 / N° 67-9 / 7 Finances / 7.5.3 subvention au fonctionnement des associations
Subvention exceptionnelle à une association communale

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Club séniors du Chemin des Verriers.